



Séance du 29 juillet 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 22 juillet 2022

PRESENTS (31)

Délégués titulaires (29) : Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. FERRE Charles, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MOREL Serge.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. COQUILLAUD Nicolas, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. LAFON Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. POP Ion Octavian.

Pouvoirs (9) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRE Charles.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Création d'une commission thématique Habitat/Développement Durable/Transition écologique/Mobilité

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations en date des 16 et 28 juillet 2020 instituant les commissions thématiques ;

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de la constitution d'une commission thématique Habitat/Développement Durable/Transition écologique/Mobilité.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 1^{er} août 2022
Le Président,**



Charles FERRE

**REÇU LE
05 AOUT 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**